

# COMMUNE D'ALSTING

## BULLETIN MUNICIPAL



*Août 1996*

*On dit souvent que la famille est la cellule de base de la société, je pense que la commune est la cellule de base de la patrie. Dans un cas comme dans l'autre elles apportent aide et réconfort à l'homme et au citoyen. La commune assure des tâches de plus en plus accrues dans le monde d'aujourd'hui, c'est une des racines de la civilisation actuelle. Elle propose à ses habitants une aide sociale, des équipements sportifs et culturels, une voirie fonctionnelle et entretenue.*

*Gérer une commune n'est pas chose facile. La tâche est exaltante mais les moyens dont on dispose nous incitent sans cesse au compromis. Nous devons développer mais également préserver, investir mais contenir la pression fiscale, équiper mais ne pas endetter, améliorer les services mais ne pas augmenter les charges. Avec ces difficultés on risque de ne plus gérer la commune mais seulement de l'administrer.*

*Ce risque nous aurons à le combattre chaque jour si l'on ne veut pas aller qu'à l'essentiel en négligeant le reste. Pour cela il nous faut une équipe forte et unie où chacun se donne à fond pour le bien commun.*

*C'est ensemble que nous réussirons à faire prospérer notre village. Pour bien gérer une commune il est important de bénéficier d'avis multiples et de regards nouveaux, d'associer la parole à la transparence. D'informer et d'exposer les projets afin que chacun y soit associé.*

*Le rôle de ce bulletin est de vous apporter un maximum d'informations sur la politique communale avec comme maître mot la vérité.*

*Celle-ci se présente ainsi :*

- \* un budget équilibré sans aucune augmentation de taxes,*
- \* remboursement anticipé d'emprunts en 1995,*
- \* diminution du taux d'endettement,*
- \* un programme de travaux ficelé,*
- \* création d'une aire de stationnement à Zinzing,*
- \* lancement d'un projet de place de fêtes et de parking dans l'Etzel*
- \* lancement d'une révision du plan d'occupation des sols,*
- \* signature d'une convention avec le Abwasserverband Saar, ce qui nous permettra dans un proche futur de traiter nos eaux usées dans la station de Brebach*

*J'espère ainsi qu'un chacun trouvera un intérêt réel à la lecture de ce dépliant*

*Le Maire  
Jean-Claude HEIN*

## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. POINTEAUX Bernard, FEISS Richard, DALLEM Marcel, BUHR Jean-Claude, LOCATELLI Yves, RAPIN Ernest, GIAVARRA Joseph, MONNET Jean-Luc, HEHN Gaston, BRETTAR Simon, SPOHR André, MICHELS René, KLER Gérard, SCHERER Joseph, DALLEM Albert, STAUB Martial, HEHN Jean-Claude, NEUSCH Francis, MEYER Denis, ALLEMAND Patrice, DION Lucien, WECKER Gérard, TONI Raphaël



## LE MAIRE ET LES ADJOINTS

Le Maire : Monsieur HEHN Jean-Claude

1<sup>er</sup> Adjoint : Monsieur BRETTAR Simon      2<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur SPOHR André

3<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur KLER Gérard      4<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur HEHN Gaston

## LES COMMISSIONS

### **a) Commission des Finances**

Rapporteur : BRETTAR Simon

Membres : DALLEM Marcel, WECKER Gérard, MEYER Denis, NEUSCH Francis, FEISS Richard, STAUB Martial, ALLEMAND Patrice, BUHR Jean-Claude, SCHERER Joseph, TONI Raphaël, DALLEM Albert, LOCATELLI Yves.

### **b) Commission du personnel et des Sapeurs Pompiers**

Rapporteur : BRETTAR Simon

Membres : SCHERER Joseph, DION Lucien, MEYER Denis, BUHR Jean-Claude, FEISS Richard, ALLEMAND Patrice.

### **c) Commission de l'Urbanisme, des Permis de Construire, du POS et des Voies et Réseaux**

Rapporteur : SPOHR André

Membres : DALLEM Albert, KLER Gérard, LOCATELLI Yves, FEISS Richard, SCHERER Joseph, GIAVARRA Joseph, BUHR Jean-Claude, WECKER Gérard, TONI Raphaël.

### **d) Commission des Bâtiments**

Rapporteur : KLER Gérard

Membres : SPOHR André, NEUSCH Francis, POINTEAUX Bernard, MONNET Jean-Luc, DION Lucien, ALLEMAND Patrice, BUHR Jean-Claude, GIAVARRA Joseph, FEISS Richard.

### **e) Commission de la Sécurité, Circulation, Environnement, Cimetière, Forêts, Déchetterie**

Rapporteur : HEHN Gaston

Membres : POINTEAUX Bernard, DION Lucien, BUHR Jean-Claude, ALLEMAND Patrice, FEISS Richard, MONNET Jean-Luc, MEYER Denis, GIAVARRA Joseph, WECKER Gérard.

### **f) Commission des Affaires Sociales, des Relations avec les Associations et de l'Information**

Rapporteur : HEHN Gaston

Membres : BUHR Jean-Claude, FEISS Richard, STAUB Martial, MONNET Jean-Luc, WECKER Gérard, POINTEAUX Bernard, DION Lucien.

### **g) Délégués au sein du Conseil de District**

HEHN Jean-Claude, SCHERER Joseph

### **h) Membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

HEHN Gaston, FEISS Richard, POINTEAUX Bernard, DION Lucien.

### **i) Représentant au sein de syndicat intercommunal de la Maison Forestière**

HEHN Jean-Claude

### **j) Délégués au sein du syndicat intercommunal de l'Action Culturelle du Bassin Houiller (ACBHL)**

Délégués titulaires : HEHN Gaston, DION Lucien

Délégué suppléant : MONNET Jean-Luc

### **k) Délégués au sein du syndicat intercommunal du CES de Grosblierstroff**

Délégués titulaires : HEHN Jean-Claude, ALLEMAND Patrice.

Délégués suppléants : SPOHR André, DION Lucien.

### **l) Commission communale des impôts directs**

Commissaires titulaires : SPOHR André, STAUB Martial, SCHERER Joseph, MEYER Denis, DALLEM Albert, FEISS Richard, WECKER Gérard, LOCATELLI Yves, BUHR Jean-Claude, TONI Raphaël, ALLEMAND Patrice, NEUSCH Francis, BRETTAR Simon, KLER Gérard, HEHN Gaston.

Titulaire hors commune : WAGNER Jean-Claude

### **m) Délégués au sein de la Régie Municipale de Télédistribution**

FEISS Richard, STAUB Martial, TONI Raphaël

### **n) Délégués au sein de TVAZ**

FEISS Richard, STAUB Martial, TONI Raphaël

### **o) Délégués au sein de C.I.A.**

BRETTAR Simon, DION Lucien, BUHR Jean-Claude, MONNET Jean-Luc, SCHERER Joseph, GIAVARRA Joseph

### **p) Délégués au sein de la commission d'ouverture de plis**

Délégués titulaires : BRETTAR Simon, DALLEM Albert, ALLEMAND Patrice.

Délégués suppléants : STAUB Martial, GIAVARRA Joseph, MONNET Jean-Luc.

## LES NAISSANCES EN 1995

Nom et Prénom	Date de Naissance	Parents	Adresse
BRETTAR Cassandra Marie	19.01.95 Sarreguemines	de Vital et de PONT Myriam	14, rue de Bellevue ALSTING
GLASHÖRSTER Laura Barbara	06.02.95 Sarrebruck	de Heike	2, rue du Beau Site ALSTING
BOUR Mélanie Marthe Yolande	26.02.95 Forbach	de Christophe et de GAUTHIER Corinne	2, rue des Longschamps ALSTING
KARMANN Laura	03.04.95 Sarreguemines	de Jacques et de WEYLAND Véronique	85, rue de Palinges ALSTING
SCHWEGLER Lucas	09.05.95 Sarrebruck	de Andréas et de BRUCKMANN Rita	132a, rue de Simbach ALSTING
DALLEM Solène Georgia	20.06.95 Forbach	de Olivier et de DECKER Andrée	8, rue de l'Eglise ALSTING
MEREU Jordan Francesco Raymond	24.06.95 Forbach	de Vincenzo et de STAUB Marie-Reine	5, Place de la mairie ALSTING
SCARPINO Vivien	21.07.95 Sarreguemines	de Daniel et de BOUR Valérie	14, rue des Longschamps ALSTING
WEISLINGER Guillaume Joseph Pierre	25.07.95 Forbach	de Jean-Léon et de MEYER Marie-Reine	7, rue de Palinges ALSTING
KRUKENKAMP Sébastien Thomas	29.07.95 Sarrebruck	de Thomas et de WEILAND Ricarda	14, rue de Palinges ALSTING
HORST Mélanie Constance	29.08.95 Freyming- Merlebach	de Thomas et de BENDEL Christine	36, rue Saint-Jean ALSTING
KOHL Nico Matthias	11.10.95 Sarrebruck	de Matthias et de GÖBEL Ilona	3, rue au Blé ALSTING
HEHN Pauline	12.10.95 Forbach	de Serge et de KLER Virginie	14, rue au Blé ALSTING
GIBALA Pauline Séverine	13/11/95 Forbach	de Stéphane et de GLATT Nadia	2, rue des Longschamps ALSTING
PRIM Marie Pascal	28.11.95 Sarreguemines	de Francis et de CALIS Béatrice	23, rue de Palinges ALSTING
MEYER Alicia	28.12.95 Forbach	de Léon et de HOY Patricia	15, rue de Palinges ALSTING

## LES MARIAGES EN 1995

Noms des fiancés	Professions	Adresse	Date du mariage
ZITT Dominique Alphonse KARMANN Marie-Françoise	Employé commercial Fleuriste	79, rue de Sarrebruck - Grosbliederstroff 83, rue de Palinges - Alsting	01.04.95
RAPPINE Jacques Lucien FABER Marie-Claude Céline	Ouvrier Femme de Ménage	35, rue de Palinges - Alsting même adresse	06.05.95
FERSING Thierry ILDAROLU Sandra	Electricien Coiffeuse	10, rue de Sarrebruck - Grosbliederstroff 3, rue de Kerbach - Alsting	20.05.95
KONRATH Pascal MONNET Marie-Marguerite	Agent d'entretien Fleuriste	4, rue des Hauteurs - Spicheren 32, rue St Pierre - Alsting	24.06.95
ALLMANG Séverin GAUTHIER Isabelle Carole	Peintre Etudiante	9, rue d'Etzling - Spicheren 13, rue de Palinges - Alsting	01.07.95
VAROQUI Benoit KOUVER Alexandra Mathilde	Fonctionnaire Etudiante	1/a, rue du Dr Magnieu - Freyming- Merlebach 3, impasse des Cyprés - Alsting	08.07.95
GUINEBERT Patrick BRACH Sabine	Technicien Technicienne en Habillement	11, rue des Prés - Siltzheim 1, rue des Tailleurs - Alsting	08.07.95
STEPEC Olivier MEYER Corinne Denise	Plâtrier Etudiante	11, rue de la Carrière - Morsbach 31, rue de l'Ecole - Alsting	19.08.95
FLAUS Albert MEYER Annabelle	Employé HBL Vendeuse	259, rue de Schoeneck - Stiring-Wendel 1, rue de Palinges - Alsting	26.08.95
CASPAR Manuel Gabriel FABER Valérie Christiane	Employé de Banque Hôtesse d'accueil	4a, rue de la Montagne - Alsting même adresse	02.09.95
KAUSCHKE Didier Gunther BUTTACI Nathalie	Commerçant indépendant Aide aux personnes âgées	17, rue de la Forêt - Alsting même adresse	02.09.95
STENGER Philippe Nicolas MEYER Christine Marie Roberte	Ingénieur Informaticien Secrétaire Médicale	29, rue de la Liberté - Grosbliederstroff 31, rue de l'Ecole - Alsting	30.09.95
LESCH Marc Jean Charles WEBER Corinne Solange	Cuisinier Gérante de Société	26, rue de l'Eglise - Alsting même adresse	13.10.95
BRACH Manuel COSTA Angélique	Militaire Employée de Bureau	3, rue de la Fontaine - Alsting même adresse	18.11.95

## LES DECES EN 1995

Noms et Prénoms	Domicile	Date et lieu de décès	Age
DALLEM Joseph	8, rue de l'Eglise	18.01.95 à Alsting	89
HÄFNER Albert Emile	14, rue Robert Schumann	23.01.95 à Alsting	72
QUINT Elisabeth Vve ALLEMAND	3, rue de la vallée	23.03.95 à Alsting	91
METZGER René	31, rue de Chatelaillon	23.03.95 à Forbach	58
FERSING Marcel Joseph	9, rue Saint-Pierre	04.04.95 à Forbach	79
KARMANN Alphonsine ép. HEHN	7, rue de la Forêt	26.05.95 à Saint-Avoid	69
SCHWARTZ Alex François	23, rue de Chatelaillon	19.06.95 à Forbach	86
MEYER Anne Marie ép. MEYER	4, rue de Palinges	04.07.95 à Forbach	72
HEHN Edouard François	10, rue de la Montagne	21.07.95 à Metz	63
SCHMITT Joseph	20, rue de l'Ecole	24.09.95 à Forbach	63
TONI Edouard Nicolas	19, rue de Chatelaillon	13.10.95 à Alsting	92
METZINGER Adrienne	47, rue de Chatelaillon	19.10.95 à Alsting	59
SACKSTETTER Marie-Jeanne Vve ALLMANG	37, rue de Palinges	08.12.95 à Alsting	84
DALLEM Guillaumette Vve EUSSNER	81, rue de Chatelaillon	11.12.95 à Alsting	79
MULLER Elisabeth	35, rue de Chatelaillon	16.12.95 à Sarralbe	91

## PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

HEHN Jean-Claude, Maire	mardi de 16h30 à 18h00 vendredi de 16h30 à 19h00	sur rendez-vous
BRETTAR Simon, Adjoint	Lundi de 10h30 à 11h30 jeudi de 10h30 à 11h30	
Domaine de compétences	Tous domaines	
SPOHR André, Adjoint	lundi de 16h30 à 18h00 vendredi de 17h00 à 18h00	
Domaine de compétence	Permis de construire, urbanisme, POS, voies et réseaux	
KLER Gérard, Adjoint	mardi de 10h30 à 11h30 vendredi de 10h30 à 11h30	
Domaine de compétences	voies et réseaux, divers	
HEHN Gaston	mercredi de 17h00 à 18h00	
Domaine de compétence	Sécurité, associations, environnement, déchetterie	

## HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRE

du Lundi au Jeudi : de 9h00 à 11h30 et de 15h00 à 18h00  
le Vendredi : de 9h00 à 11h30 et de 15h00 à 19h00

## LE BUDGET PRIMITIF

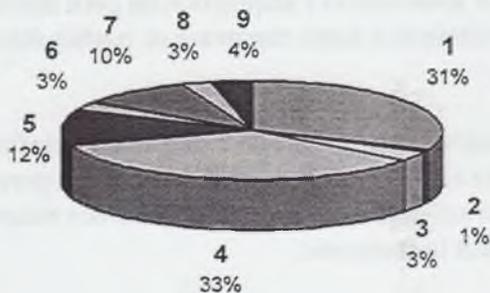
Le vote du budget primitif est certainement le moment le plus important dans la politique communale, puisque ce sont les finances qui régissent le choix des réalisations qui verront le jour dans l'année à venir.

Le budget communal se compose de deux sections, le fonctionnement et les investissements, avec à chaque fois une rubrique « recettes et dépenses ».

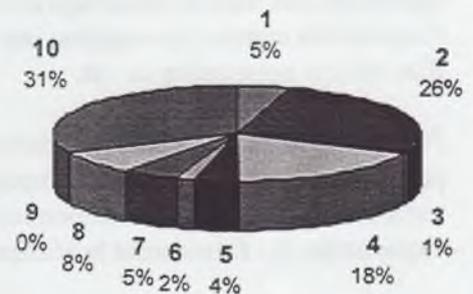
Lors du vote du budget primitif 1996, le Conseil Municipal a estimé les recettes et les dépenses, de la section de :

### Fonctionnement à 7 569 400 Francs

#### Recettes



#### Dépenses



<b>1</b>	Dotations versées par l'état	2 371 000	<b>1</b>	Denrées et fournitures Carburants - produits d'entretien	352 000
<b>2</b>	Impôts indirects	76 000	<b>2</b>	Frais de personnel	2 029 000
<b>3</b>	Redevance des mines	230 000	<b>3</b>	Impôts et taxes	40 000
<b>4</b>	Contributions directes - taxes foncières - taxes professionnelles - taxes d'habitation	2 602 000	<b>4</b>	Travaux et services extérieurs - entretien des bâtiments - ordures ménagères - éclairage, etc	1 353 000
<b>5</b>	Excédents antérieurs	891 000	<b>5</b>	Participations et prestations - aide sociale - service incendie - charges intercommunales	289 000
<b>6</b>	Travaux d'équipement en régie	200 000	<b>6</b>	Allocations et subventions	123 500
<b>7</b>	Ordures ménagères	736 000	<b>7</b>	Frais de gestion générale - fêtes et cérémonies - frais de poste - prestations de service	384 000
<b>8</b>	Produits domaniaux	190 000	<b>8</b>	Frais financiers	598 000
<b>9</b>	Remboursements - subventions	273 400	<b>9</b>	Dotations aux amortissements	10 000
			<b>10</b>	Excédent de fonctionnement autofinancement servant aux investissements	2 390 900

### **Au chapitre des recettes.**

Sont inscrites les dotations versées par l'état, Elles représentent la part la plus importante des recettes attendues. On peut compléter les inscriptions précédentes par celles du produit assuré des contributions directes : il s'agit des 4 taxes (TH-TFB-TFNB-TP).

Concernant ces taux pour 1996, le Conseil a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter ces taxes afin de ne pas alourdir la pression fiscale des ménages.

### **Au chapitre des dépenses.**

Sont inscrites notamment et principalement les frais de personnel (traitements, salaires des personnes employées par la commune ainsi que les charges sociales qui y sont rattachées).

A cela il faut ajouter le paiement des intérêts d'emprunts contractés par la commune. Ces dépenses représentent pour la commune des dépenses obligatoires auxquelles elle ne peut échapper.

Les autres dépenses, dont le montant est parfaitement déterminé, ne dépendent pas directement de la volonté communale (contingents départementaux d'incendie ou d'aide sociale et participation intercommunale). Elles sont néanmoins obligatoires et de ce fait figurent au budget.

Un dernier point au chapitre des dépenses, non négligeable, concerne les dépenses pour travaux et services extérieurs. Ces dépenses regroupent les travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie communale mais également des frais de chauffage et d'électricité, des primes d'assurance et l'acquisition de petit matériel. Considérées comme nécessaires, ces dépenses permettent de maintenir notre commune en parfait état et ainsi d'améliorer notre cadre de vie.

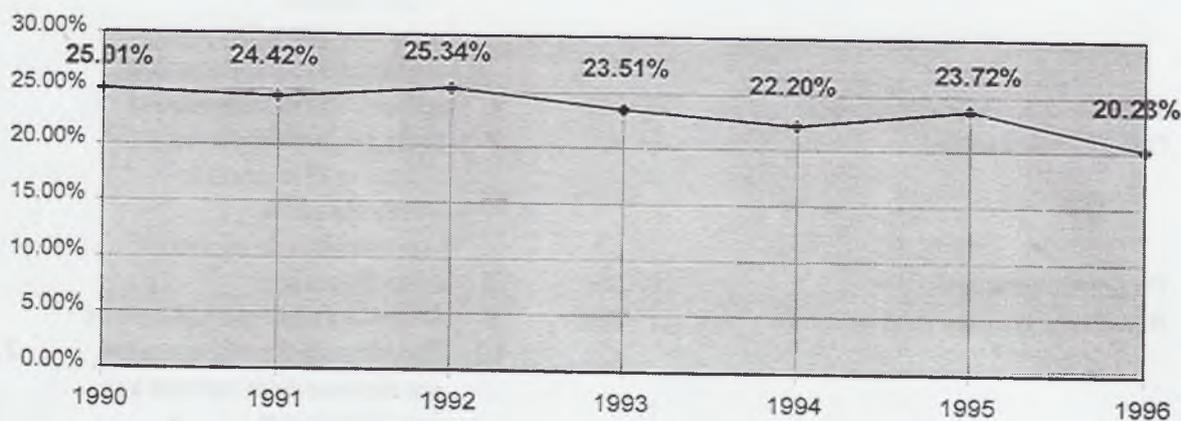
Pour conclure la section de fonctionnement, il ne faut pas occulter la part représentative de « l'autofinancement pour l'investissement ». Sous ce terme barbare et technique se cache un simple jeu d'écriture qui permet de transférer des recettes de fonctionnement vers la section d'investissement et de trouver ainsi des recettes importantes qui financeront la réalisation de travaux neufs dans la commune.

## **LA DETTE COMMUNALE**

La dette communale par habitant se situait à 3 726 FF par habitant.

En 1995 cette dette a été ramenée à 3 081 FF ceci grâce à des remboursements anticipés de plusieurs emprunts. Sachez que notre commune n'est pas sur endettée. La gestion communale peut être comparée à celle d'un ménage. Lorsqu'on veut acquérir ou lorsqu'on entreprend de gros travaux on fait appel à l'emprunt, à moins de différer les travaux mais ceci n'est pas toujours possible.

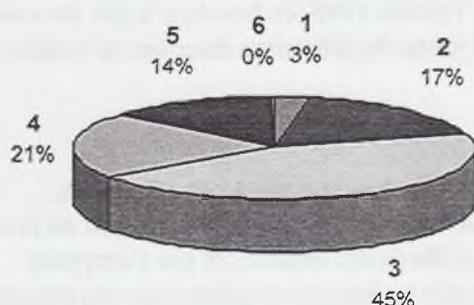
### **Variation des annuités par rapport aux recettes**



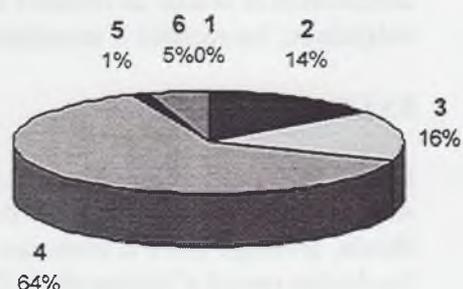
De la section :

INVESTISSEMENT  
à 5 286 400 Francs

Recettes



Dépenses



1	Excédent reporté	154 000	1	Participations	6 600
2	Dotations - Subventions	920 800	2	Emprunts et dettes	753 000
3	Réserves	2 390 900	3	Immobilisations	836 400
	- Excédents de fonctionnement			- acquisitions diverses	
4	Participations à des travaux d'équipement	1 090 700	4	Immobilisations en cours - travaux (routes, immeubles)	3 348 400
5	Recouvrement de créances à long et moyen terme	720 000	5	Titres et valeurs	79 000
6	Amortissements subvention d'équipement	10 000	6	Dépenses imprévues	263 000

**Au chapitre des recettes.**

Sont inscrits : le montant attendu du fonds de compensation de la TVA qui dépend strictement des dépenses d'équipement faites 2 années plus tôt, l'autofinancement de la section d'investissement, mais aussi diverses subventions départementales ou régionales versées en fonction des travaux prévus en dépenses.

Il faut ajouter à cela des recettes provenant notamment de la revente de terrains dans le lotissement ou de la taxe locale d'équipement.

Ces recettes estimées et chiffrées permettent alors de calculer le montant des dépenses d'investissement à inscrire dans le budget.

**Au chapitre des dépenses.**

Sont à inscrire les dépenses obligatoires comme le remboursement du capital des emprunts dont l'importance résulte des contrats déjà signés par la commune (remboursement en capital s'élevant à 753 000 francs).

D'autres dépenses dites « urgentes » sont à prendre en considération : celles qui concernent les grosses réparations des bâtiments communaux (remplacement toiture groupe scolaire estimé à 350 000 francs « école primaire et école maternelle », remplacement menuiseries extérieures école maternelle estimé à 355 000 Francs).

Les dépenses concernant la réfection de la voirie communale représentent également une part importante du budget, importante mais nécessaire (empierrement chemin d'accès décharge, empierrement chemin d'accès château d'eau, réfection rue de la Montagne, parking rue de Chatellaillon).

Il faut ajouter à ces dépenses celles concernant l'acquisition de matériels divers, notamment du matériel de lutte contre l'incendie (véhicule des sapeurs-pompiers estimé à 260 400 Francs) ou du matériel pour la mairie (matériel informatique estimé à 200 000 Francs).

Ces dépenses qui semblent élevées sont toutefois nécessaires, car la sécurité et le bien-être de tous sont à ce prix.

Le rapprochement des dépenses d'investissement aux recettes qui viennent d'être énumérées plus haut déterminera le besoin de recourir à l'emprunt pour l'année. Pour l'année 1996, ce besoin n'a pas été rendu obligatoire, les recettes d'investissement couvrant naturellement toutes les dépenses inscrites au budget.

### **EN CONCLUSION**

Le budget est une affaire de choix. La recherche des équilibres budgétaires conduit à des arbitrages. Arbitrages entre différents types de dépenses, arbitrage entre le volume des dépenses et le niveau de pression fiscale, arbitrage entre la levée des impôts de l'année et la levée différée des ressources par l'emprunt.

Un double travail s'impose donc. Définir et évaluer les priorités puis rechercher et déterminer les moyens financiers.

C'est dans ce choix et ce travail que se reconnaît la politique municipale, dont le budget est la traduction en termes financiers.

Aucun emprunt nouveau n'a été fait. Le budget primitif 1996 fut établi en maintenant les taxes au même taux que l'année dernière.

## PROJETS

### a) Travaux de voirie

- ◆ Comme cela a été annoncé, nous allons rénover nos routes secondaires.

Ont été prévues au départ en fonction de leur état, les routes suivantes :

- ⇒ rue de la Montagne :           montant des travaux   560 000 Francs
- ⇒ rue des Longchamps :       montant des travaux   92 000 Francs
- ⇒ rue de l'Ecole

Dans la réalisation de ces travaux nous sommes également tributaires des subventions versées par le département. Ce dernier n'a malheureusement pas retenu notre demande de rénovation de la rue de l'Ecole.

- ⇒ le chemin d'accès au château d'eau sera empierré pour un montant de 200 000 Francs.
- ⇒ le chemin d'accès à la décharge sera empierré et goudronné pour un montant de 115 000 Francs.

- ◆ Création d'un parking en face du café Floer, coût de l'opération : 240 000 (achat terrain compris) - comme il existe dans ce secteur un problème accru de stationnement dû à la proximité du court de tennis amplifié par la présence d'un café, mais surtout par un manque de place ; cette acquisition est tout à fait indispensable si l'on veut promouvoir la sécurité dans notre village.

### b) Bâtiments

Tout propriétaire a comme devoir d'entretenir ses biens s'il ne veut pas qu'ils perdent en valeur ; cela est pareil pour une commune.

Au programme cette année :

- remplacement toiture groupe scolaire pour un montant de 350 000 Francs,
- remplacement menuiseries extérieures école maternelle pour un montant de 355 000 Francs,
- consolidation beffroi de l'église pour un montant de 48 000 Francs,
- renouvellement du crépis des logements du groupe scolaire pour un montant de 45 000 Francs

## EAU

Notre bien le plus précieux : hier, l'eau était encore considérée comme une denrée inépuisable avec un coût dérisoire. Tout cela a changé aujourd'hui, ce produit devient rare et précieux avec comme conséquence un prix qui augmente continuellement. Les principales causes à cette flambée des prix sont la pollution et la consommation qui est de 150 litres par habitant et par jour.

**Soit au total 180 000 m<sup>3</sup> pompés par an.**

Différents facteurs expliquent la disparité du prix de l'eau d'une commune à l'autre.

- en fonction de la qualité de la ressource
- un simple pompage peut suffire ou au contraire il faut construire une usine de traitement
- le réseau, l'état, la longueur du réseau font que le transport est plus ou moins cher.
  - l'assainissement est également une composante qui figure sur la facture d'eau. Souvent, c'est elle la plus importante puisque les installations de traitement sont des ouvrages complexes et onéreux.

Le prix de l'eau hors location se décompose ainsi dans notre commune :

a) eau (part communale)	4,50 Francs
b) assainissement (part communale)	2,60 Francs
c) redevance antipollution (agence de l'eau)	3,97 Francs
d) redevance de prélèvement (agence de l'eau)	1,40 Francs
e) redevance FNDAE	0,14 Francs
f) redevance assainissement (part district)	3,99 Francs

Total 16,60 Francs le m<sup>3</sup>

Le total de la part communale est de 7,10 Francs le m<sup>3</sup> soit 42%. Avec cette somme, il faut financer l'ensemble des travaux sur le réseau d'eau et sur le réseau de collecte au niveau de l'assainissement.

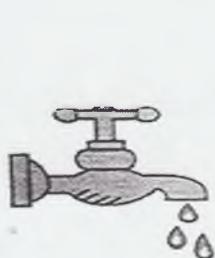
Les travaux prévus cette année :

• interconnexion sur forage de Grosblie :	548 000 Francs
• renforcement du réseau rue de la Montagne :	120 000 Francs
• installation d'un système de comptage :	20 000 Francs
• travaux divers :	150 000 Francs

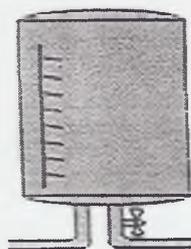
Afin de mettre notre réseau d'eau en conformité il fallait une solution de secours, celle-ci a été faite avec l'interconnexion sur le forage de Grosblie. Ce branchement nous permettra un approvisionnement en eau potable dans le cas où une panne surviendrait sur notre forage.

De même, il nous a été demandé par le département de mettre en place un périmètre de protection ; 600 parcelles, soit environ 350 propriétaires, sont concernées par cette mesure qui interdit certaines activités (étang, constructions, tout rejet d'eau usé).

**INFORMATIONS :** Les fuites d'eau :



2 m<sup>3</sup> PAR AN



40 à 100 m<sup>3</sup> PAR AN

- un robinet ou la soupape de sécurité de votre ballon d'eau chaude qui goutte donne 2 m<sup>3</sup> d'eau en plus sur votre facture en un an,
- une chasse d'eau qui fuit c'est 40 à 100 m<sup>3</sup> d'eau en plus par an.

Votre compteur ne tourne jamais seul. Si vous ne tirez pas d'eau il ne change pas sauf lorsqu'il y a une fuite sur votre réseau.

La plupart des fuites ne sont pas visibles. Le meilleur moyen pour vérifier votre installation est de surveiller votre compteur avant de vous coucher, puis le matin au lever si la consommation a augmenté faites appel à un plombier.

### **LES PETITS INCIDENTS**

L'eau du robinet est trouble :

- si elle est blanche, versez la dans un récipient et laissez la reposer quelques minutes : un peu d'air s'est introduit dans le réseau.
- si elle est brune, laissez la couler quelques minutes et elle redeviendra propre : cette couleur est souvent consécutive à des travaux. Si toutefois les impuretés persistent prière de prévenir la mairie.

### **ASSAINISSEMENT**

Un problème qui ne date pas d'hier. Depuis 1972 on parle d'un traitement collectif pour notre commune, malheureusement jusqu'à ce jour, ce dossier n'a pas beaucoup évolué.

Les causes sont nombreuses, elles étaient surtout extérieures à la commune. Pendant longtemps ce dossier est resté figé parce que l'emplacement de la station d'épuration qui était prévu en dehors du banc communal posait problème.

Fort heureusement, nous avons avancé à pas de géant sur ce dossier depuis l'année dernière. Après de nombreuses négociations et réunions avec l'ensemble de nos partenaires (district, département et agence de l'eau), une issue a pu être trouvée pour le traitement de nos eaux usées.

Début juillet une convention a été signée entre le district de Forbach et l'Abwasserverband Saar pour le traitement dans la méga station de Brebach (140 000 équivalent habitants).

Bien que les coûts soient de 2 à 3 fois plus élevés en Allemagne qu'en France, en investissement comme en fonctionnement, nous aurons l'autorisation de nous brancher sur le réseau et leur station d'épuration aux taux appliqués en France, à savoir 5 millions de Francs pour l'investissement et 150 Francs par habitant et par an pour le fonctionnement.

L'évolution des coûts de fonctionnement sera révisée en fonction des indices de prix appliqués en France. Nous sommes persuadés que dans un délai de 2 ans la majeure partie du Simbach sera assainie ; ceci incombe au district qui a la compétence du réseau de transport. La commune à la compétence collective, c'est à dire que l'ensemble des ouvrages allant des maisons jusqu'au réseau principal sont de sa responsabilité.

Bien que la majorité des travaux soit faite, il nous faudra encore éliminer les eaux de sources et les fosses septiques. Une station, pour qu'elle fonctionne correctement, a besoin d'une eau fortement polluée. Les bactéries transforment la pollution en boue en se nourrissant essentiellement des déchets contenus dans l'eau.

Un problème complexe est sur le point de se résoudre, les coûts de transport et de traitement seront pris en charge par le district. Néanmoins, cette composante de la facture d'eau s'élèvera tout de même au profit d'une nature mieux préservée.

Ce prix sera à payer si l'on veut transmettre un minimum de nature et d'écologie aux héritiers de demain.

## LA VIE ASSOCIATIVE

La vie associative a énormément souffert dans le monde actuel, celui où l'argent est roi. Aujourd'hui on a plutôt tendance à courir après l'argent et le profit qu'après une balle ou toute autre activité sportive ou culturelle.

Le modernisme, la télévision, les problèmes engendrés par la société d'aujourd'hui font de l'homme un individualiste résigné qui se soucie peu du devenir des associations. Et pourtant plus que jamais nos jeunes ont besoin d'un support leur permettant de s'identifier et de s'intégrer dans la société. Les associations assument ce rôle avec bien sûr d'autres comme la lutte contre l'ennui, le divertissement, créer des liens autour d'une activité commune, rassembler les gens, créer un esprit d'équipe etc. La municipalité tient à remercier l'ensemble de ceux et celles qui agissent bénévolement pour le bien commun et qui sont les piliers de la vie associative.

De son côté la commune s'efforce tout comme dans le passé à supporter ses clubs. Une nouvelle politique a été mise en place avec l'attribution importante de subventions qui seront réparties de façon équitable et juste en fonction des demandes d'investissement.

### Subventions 1996

- classes transplantées 15 000 Francs
- musique 21 000 Francs
- C.I.A. 25 000 Francs
- aviculteurs 10 000 Francs
- Société des mineurs 10 000 Francs
- Anciens combattants 1 000 Francs
- Association des secouristes 7 500 Francs

### PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS

Sté des Aviculteurs	Mons WEYLAND Eugène 90, rue de Simbach
Sté des Arboriculteurs	Mons MEYER André 105, rue de Palinges
USAZ	Mons BENZINEB Hocine 1, rue du Lavoir
Tennis-Club	Mons HEHN Pierrot 16, rue de Chatelaillon
ASCA	Mme MEYER Bernadette 47, rue de Palinges
Anciens Combattants	Mons STARCK Gilbert 14, rue de la Forêt
Sté des Mineurs	Mons NEU Patrick 33, rue de Chatelaillon
Association des Cavaliers	Mons MONNET Claude 2, rue de la Libération
Association Familiale Catholique	Mons MEYER Alphonse 6, rue de l'Ecole
Aide et Partage (Alsting)	Mme OTTO Martine 3, rue Voltaire
Harmonie Municipale	Mons WEISLINGER Jean-Léon 7, rue de Palinges Mons FLAUSS Jean-Claude 5, rue de l'Eglise : Chef de Musique
Sapeurs Pompiers (Amicale)	Mons PELLEGRINI André 9, rue de Chatelaillon
Club 3 <sup>ème</sup> Age	Mons WEISLINGER Alphonse 4, rue au pré
Cyclo-Club Arianc	Mons THUMSER Maurice 4, rue des Vignes
Conseil de Fabrique	Mons HEHN Gaston 16, rue de Chatelaillon
Chorale Ste Cécile	Mons RAPIN Ernest 12, rue de l'Eglise
CIA	Mons HOVER Gérard 18, rue de Palinges
Régie Télédistribution	Mons STAUB Martial 6, rue Ste Marguerite
TVAZ	Mons SCHNEIDER Hubert 46, rue de Chatelaillon

## LES ESTIVALES

La municipalité avait l'intention de réformer les estivales, où les principaux acteurs furent les associations, en les remplaçant par une structure de type « centre aéré ».

L'enfant y aurait été accueilli tout comme dans une colonie de vacances avec comme seule différence le fait de dormir à son domicile.

Financée par de nombreuses aides telle que :

- les allocations familiales
- le département
- la commune
- le bureau d'aide sociale
- les chèques vacances.

Nos familles n'ont pas su montrer l'entrain nécessaire à la mise en place d'une telle structure, qui aurait répondu au mieux sur le plan pédagogique culturel et sportif à la demande de nos enfants durant cette longue période estivale.

Malheureusement vu le peu de candidats ce projet a dû être abandonné.

Comme nous avons dû abandonner ce projet, l'amicale des Sapeurs Pompiers a repris le flambeau.

C'est avec le concours de la commune que des bénévoles vont animer six journées récréatives réservées exclusivement à des jeunes du village âgés de 8 à 14 ans.

### ACTIVITES PREVUES

- course d'orientation en forêt le 10 Juillet 1996
- initiation canoé-kayak le 16 Juillet 1996
- sortie Océade le 17 Juillet 1996
- initiation Sapeurs Pompiers + nuit chez les cavaliers le 07 Août 1996
- sortie VTT le 13 Août 1996
- sortie Strasbourg le 27 Août 1996

### LUTTE CONTRE LE BRUIT

Le bruit est l'un des fléaux de la société moderne, un Français sur deux en souffre régulièrement. Les bruits courts, répétés, diffus agressent l'organisme et plus particulièrement le système nerveux. Le bruit coûte autant à la société que le tabagisme. Dans les villes et les villages il est souvent à l'origine de querelles et mésententes entre voisins.

Depuis la loi du 28 novembre 1990 le maire dispose des mêmes pouvoirs que la police en matière de bruit. Il peut intervenir de manière préventive ou répressive, à ce sujet il existe une réglementation qui est la suivante :

- Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc, ne peuvent être effectués que :

- ◇ les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- ◇ les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- ◇ les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les aboiements intempestifs sont également nombreux dans notre commune. Qu'ils soient momentanés ou qu'ils prennent trop à cœur leur tâche de gardiennage, les chiens savent se faire entendre.

Il peut s'écouler de 0,3 à 0,4 seconde entre deux aboiements, il s'agit donc d'un bruit très saccadé. Par rapport à un même niveau de son continu, l'aboiement est plus difficilement supportable.

Pour faire face à ce problème le maire peut appliquer la circulaire interministérielle du 07.06.89 qui prévoit :

- Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

### NETTOYAGE DES TROTTOIRS

Obligation nous est faite de vous rappeler à tous que les trottoirs et les rigoles doivent être nettoyés régulièrement. Nous précisons aussi que la saleté balayée n'est pas à jeter dans les regards mais dans les poubelles prévues à cet usage.

### REGLEMENTATION DE L'INCINERATION DES VEGETAUX

Toute personne désireuse de procéder à l'incinération des végétaux coupés et notamment des chaumes, pailles et déchets de récolte laissés sur place devra en faire, au moins deux jours en avance, la déclaration en mairie.

Les feux ne pourront être allumés que par temps calme entre le lever du jour et 16h00. Vérification sera faite par le responsable que tout feu sera éteint au coucher du soleil.

## STATIONNEMENT

Le problème de stationnement nous tient à cœur, une première sensibilisation a eu lieu, malheureusement sans beaucoup de résultats. Le bon sens de tous nous permettra de faire face à ce problème. La commune s'efforce à trouver des solutions concrètes en créant des aires de stationnement ; mais cela ne suffit pas, il faut que chacun y apporte un peu de discipline et de bon sens.

Il faut savoir que :

- le stationnement de tout véhicule, sur le trottoir, n'est autorisé qu'à la condition que subsiste un passage pour le piéton d'un minimum d'un mètre entre la bordure du trottoir et de le véhicule.

En projet nous avons également la création d'une aire de stationnement et d'une place des fêtes au centre du village dans l'Etzel. Dans ce secteur, notamment à la sortie des écoles, le stationnement devient pratiquement impossible puisque chacun se sent obligé de ramener son enfant en voiture ; ce qui n'est certainement pas l'idéal pour la santé de nos petits.

Néanmoins la réalisation devrait se faire l'année prochaine avec le concours du conseil de fabrique. Un accord de principe nous a déjà été donné et le dossier est lancé puisque l'étude est en cours. En plus il est bon d'attendre le printemps prochain parce qu'un tel projet est subventionné par le département.

## DIVAGATION D'ANIMAUX DOMESTIQUES

D'une manière générale la divagation d'animaux domestiques ou apprivoisés est répréhensible. Le code pénal punit le fait par une contravention de deuxième classe (soit 1000 Francs et plus).

L'autorité locale est dans l'obligation de prendre toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des animaux domestiques. Tout animal errant sur la voie publique, dans les champs ou dans les bois, sera conduit à la fourrière.

Il est rappelé l'obligation de tenir les chiens en laisse sur la voie publique en zone urbaine. Cette mesure est applicable aux chiens de toutes espèces.

Tous les propriétaires d'animaux domestiques sont priés de se conformer à ces règles.

## DES PRINCIPES D'URBANISME A RESPECTER PAR TOUS

L'article L.421-1 du code de l'urbanisme dispose que quiconque désire entreprendre ou implanter une construction à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondations, doit au préalable obtenir une autorisation.

Il s'agit :

- soit d'un permis de construire

- ◆ pour toute construction nouvelle ou extension supérieure à 20 m<sup>2</sup>
- ◆ pour tout changement de destination d'un bâtiment existant, lorsqu'il y a travaux, même non visible de l'extérieur.

- soit d'une déclaration de travaux

- ◆ pour les constructions de moins de 20 m<sup>2</sup> à édifier sur un terrain déjà bâti : extension, vérandas, abris de jardin, etc.
- ◆ pour toute modification de l'aspect extérieur : ravalement de façade, pose de fenêtres de toit, ainsi que le remplacement d'une toiture.

**IMPORTANT** : Le service instructeur vous rend attentif que le non respect de ces procédures d'autorisation prévues par les textes constitue une infraction au code de l'urbanisme susceptible de sanctions pénales.

Lors de ses tournées la gendarmerie, ou tout autre agent assermenté de la D.D.E., peut constater ces infractions.

**MODALITES PRATIQUES :**

Les formulaires sont à retirer en mairie.

Le dépôt des demandes ou autorisations se fait en mairie.

**LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

Cette révision a été décidée par le Conseil Municipal dans sa réunion du 3 décembre 1995.

Le P.O.S. qui date de 1985 ne correspond plus aux exigences actuelles de l'aménagement de notre commune.

Il est donc nécessaire de repenser et de redéfinir l'affectation des sols et de réorganiser l'espace communal. A cette étude, qui va durer environ deux ans, sont associés le département, la région, la chambre de commerce et de l'industrie ainsi que les communes limitrophes.